

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1259>

France - « Racisme d'en-haut : Une logique d'Etat et une passion de l'intelligentsia » .

Par Jacques Rancière

- Repères - Débatte -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 19 septembre 2010

Mis à jour le : dimanche 19 septembre 2010

UGTG.org

Â« Racisme d'Etat Â » et Â« racisme intellectuel "de gauche" Â » concourent ensemble Â Â« l'amalgame entre migrant, immigré, arriéré, islamiste, machiste et terroriste Â », expliquait le philosophe Jacques Rancière, samedi 11 septembre Â Montreuil (93), lors du rassemblement Â« Les Roms, et qui d'autre ? Â ». Le texte de sa contribution, publié par Mediapart.

Je voudrais proposer quelques réflexions autour de la notion de Â« racisme d'Etat Â » mise à l'ordre du jour de notre République. Ces réflexions s'opposent à une interprétation triviale répandue des mesures récemment prises par notre gouvernement, depuis la loi sur le voile jusqu'aux expulsions de roms. Cette interprétation y voit une attitude opportuniste visant à exploiter les thèmes racistes et xénophobes à des fins électoralistes. Cette prétendue critique reconduit ainsi la pré-supposition qui fait du racisme une passion populaire, la réaction apeurée et irrationnelle de couches rétrogrades de la population, incapables de s'adapter au nouveau monde mobile et cosmopolite. L'Etat est accusé de manquer à son principe en se montrant complaisant à l'égard de ces populations. Mais il est par là conforté dans sa position de représentant de la rationalité face à l'irrationalité populaire.

Or cette disposition du jeu, adoptée par la critique Â« de gauche Â », est exactement la même au nom de laquelle la droite a mis en œuvre depuis une vingtaine d'années un certain nombre de lois et de décrets racistes. Toutes ces mesures ont été prises au nom de la même argumentation : il y a des problèmes de délinquances et nuisances diverses causés par les immigrés et les clandestins qui risquent de déclencher du racisme si on n'y met pas bon ordre. Il faut donc soumettre ces délinquances et nuisances à l'universalité de la loi pour qu'elles ne créent pas des troubles racistes.

C'est un jeu qui se joue, à gauche comme à droite, depuis les lois Pasqua-Méhaignerie de 1993. Il consiste à opposer aux passions populaires la logique universaliste de l'Etat rationnel, c'est-à-dire à donner aux politiques racistes d'Etat un brevet d'antiracisme. Il serait temps de prendre l'argument à l'envers et de marquer la solidarité entre la Â« rationalité Â » étatique qui commande ces mesures et cet autre âEuros"cet adversaire compliceâEuros" commode qu'elle se donne comme repoussoir, la passion populaire. En fait, ce n'est pas le gouvernement qui agit sous la pression du racisme populaire et en réaction aux passions dites populistes de l'extrême-droite. C'est la raison d'Etat qui entretient cet autre Â qui il confie la gestion imaginaire de sa législation réelle.

J'avais proposé, il y a une quinzaine d'années, le terme de racisme froid pour désigner ce processus. Le racisme auquel nous avons aujourd'hui affaire est un racisme à froid, une construction intellectuelle. C'est d'abord une création de l'Etat. On a discuté ici sur les rapports entre Etat de droit et Etat policier. Mais c'est la nature même de l'Etat que d'être un Etat policier, une institution qui fixe et contrôle les identités, les places et les déplacements, une institution en lutte permanente contre tout excédent au compte des identités qu'il opère, c'est-à-dire aussi contre cet excès sur les logiques identitaires que constitue l'action des sujets politiques.

Ce travail est rendu plus insistant par l'ordre économique mondial. Nos Etats sont de moins en moins capables de contrecarrer les effets destructeurs de la libre circulation des capitaux pour les communautés dont ils ont la charge. Ils en sont d'autant moins capables qu'ils n'en ont aucunement le désir. Ils se rabattent alors sur ce qui est en leur pouvoir, la circulation des personnes. Ils prennent comme objet spécifique le contrôle de cette autre circulation et comme objectif la sécurité des nationaux menacés par ces migrants, c'est-à-dire plus précisément la production et la gestion du sentiment d'insécurité. C'est ce travail qui devient de plus en plus leur raison d'être et le moyen de leur légitimation.

De l'usage de la loi qui remplit deux fonctions essentielles : une fonction idéologique qui est de donner constamment figure au sujet qui menace la sécurité ; et une fonction pratique qui est de ramener continuellement la frontière entre le dedans et le dehors, de créer constamment des identités flottantes, susceptibles de faire tomber dehors ceux qui étaient dedans. L'agir sur l'immigration, cela a d'abord voulu dire créer une catégorie de sous-Français, faire tomber dans la catégorie flottante d'immigrés des gens qui étaient nés sur sol français de parents nés français. L'agir sur l'immigration clandestine, cela a voulu dire faire tomber dans la catégorie des clandestins des « immigrés » illégaux. C'est encore la même logique qui a commandé l'usage récent de la notion de « Français d'origine étrangère ». Et c'est cette même logique qui vise aujourd'hui les roms, en créant, contre le principe même de libre circulation dans l'espace européen, une catégorie d'Européens qui ne sont pas vraiment Européens, de même qu'il y a des Français qui ne sont pas vraiment Français.

Pour créer ces identités en suspens l'Etat ne s'embarrasse pas de contradictions comme on l'a vu par ses mesures concernant les « immigrés ». D'un côté, il crée des lois discriminatoires et des formes de stigmatisation fondées sur l'idée de l'universalité citoyenne et de l'égalité devant la loi. Sont alors sanctionnés et/ou stigmatisés ceux dont les pratiques s'opposent à l'égalité et à l'universalité citoyenne. Mais d'un autre côté, il crée au sein de cette citoyenneté semblable pour tous des discriminations comme celle qui distingue les Français « d'origine étrangère ». Donc d'un côté tous les Français sont pareils et gare à ceux qui ne le sont pas, de l'autre tous ne sont pas pareils et gare à ceux qui l'oublient !

Le racisme d'aujourd'hui est donc d'abord une logique étatique et non une passion populaire. Et cette logique d'Etat est soutenue au premier chef non par on ne sait quels groupes sociaux arriérés mais par une bonne partie de l'élite intellectuelle. Les dernières campagnes racistes ne sont pas du tout le fait de l'extrême-droite dite « populiste ». Elles ont été conduites par une intelligentsia qui se revendique comme intelligentsia de gauche, républicaine et laïque. La discrimination n'est plus fondée sur des arguments sur les races supérieures et inférieures. Elle s'argumente au nom de la lutte contre le « communautarisme », de l'universalité de la loi et de l'égalité de tous les citoyens au regard de la loi et de l'égalité des sexes. Là encore, on ne s'embarrasse pas trop de contradictions ; ces arguments sont le fait de gens qui font par ailleurs assez peu de cas de l'égalité et du féminisme. De fait, l'argumentation a surtout pour effet de créer l'amalgame requis pour identifier l'indésirable : ainsi l'amalgame entre migrant, immigré, arriéré, islamiste, machiste et terroriste.

Le recours à l'universalité est en fait opposé au profit de son contraire : l'établissement d'un pouvoir étatique discriminatoire de décider qui appartient ou n'appartient pas à la classe de ceux qui ont le droit d'être ici, le pouvoir, en bref, de conférer et de supprimer des identités. Ce pouvoir a son corrélat : le pouvoir d'obliger les individus à être à tout moment identifiables, à se tenir dans un espace de visibilité intégrale au regard de l'Etat. Il vaut la peine, de ce point de vue, de revenir sur la solution trouvée par le gouvernement au problème juridique posé par l'interdiction de la burqa. C'était, on l'a vu, difficile de faire une loi visant spécifiquement quelques centaines de personnes d'une religion déterminée. Le gouvernement a trouvé la solution : une loi portant interdiction en général de couvrir son visage dans l'espace public, une loi qui vise en même temps la femme porteuse du voile intégral et le manifestant porteur d'un masque ou d'un foulard.

Le foulard devient ainsi l'emblème commun du musulman arriéré et de l'agitateur terroriste. Cette solution-là, adoptée, comme pas mal de mesures sur l'immigration, avec la bienveillante abstention de la « gauche », c'est la pensée « républicaine » qui en a donné la formule. Qu'on se souvienne des diatribes furieuses de novembre 2005 contre ces jeunes masqués et encapuchonnés qui agissaient nuitamment. Qu'on se souvienne aussi du point de départ de l'affaire Redeker, le professeur de philosophie menacé par une « fatwa » islamique. Le point de départ de la furieuse diatribe antimusulmane de Robert Redeker était... l'interdiction du string à Paris-Plage. Dans cette interdiction dictée par la mairie de Paris, il décelait une mesure de complaisance envers l'islamisme, envers une religion dont le potentiel de haine et de violence était déjà manifesté dans l'interdiction d'être nu en public. Les beaux discours sur la laïcité et l'universalité

républicaine se ramène en définitive à ce principe qu'il convient d'être entièrement visible dans l'espace public, qu'il soit pavé ou plage.

Je conclus : beaucoup d'énergie a été dépensée contre une certaine figure du racisme "euros" celle qu'a incarnée le Front National "euros" et une certaine idée de ce racisme comme expression des "petits blancs" représentant les couches arrières de la société. Une bonne part de cette énergie a été récupérée pour construire la limite d'une nouvelle forme de racisme : racisme d'Etat et racisme intellectuel "de gauche". Il serait peut-être temps de réorienter la pensée et le combat contre une théorie et une pratique de stigmatisation, de précarisation et d'exclusion qui constituent aujourd'hui un racisme d'en-haut : une logique d'Etat et une passion de l'intelligentsia.

Jacques Rancière, 11 septembre 2010

SOURCE : [Mediapart](#)